

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 6

ÉPREUVE D'ÉCONOMIE – DROIT

PROPOSITION DE CORRIGÉ

La commission de choix de sujets a rédigé cette proposition de corrigé, à partir des enrichissements successifs apportés aux différents stades d'élaboration et de contrôle des sujets. Pour autant, ce document ne vise pas l'exhaustivité mais tente simplement d'apporter à chaque question, les éléments de réponse couramment admis par la communauté enseignante.

Il est donc tout à fait normal que certaines copies proposent des pistes voisines de celles du corrigé ou encore que des élèves aient choisi de développer certains points qui leur ont semblé correspondre à une compréhension plus large de la question posée. Il appartient aux correcteurs de ne pas se laisser « enfermer » par la proposition de corrigé et d'analyser les productions des candidats avec intelligence en n'hésitant pas à valoriser ceux qui font preuve de capacités d'analyse et de réflexion.

Par ailleurs, certaines questions peuvent aborder des sujets qui font débat ou pour lesquels les savoirs ne sont pas encore stabilisés. Il en est ainsi de certaines thématiques propres à l'économie, particulièrement sensibles au contexte social et politique, ou encore dans le domaine du droit, notamment lorsque la jurisprudence n'a pas encore tranché clairement. Les correcteurs doivent s'efforcer de faire abstraction de leurs propres positions et faire preuve d'ouverture d'esprit en cherchant avant tout à différencier les candidats en fonction de leur capacité à percevoir le sens d'une question et de la qualité de l'argumentation qu'ils développent.

En conclusion, les propositions de corrigés apportent des repères sur lesquels a été trouvé un large consensus. C'est ensuite à la commission de barème de les compléter par des éléments plus fins d'appréciation permettant de valoriser les candidats disposant d'un ensemble de connaissances organisé, d'un esprit d'analyse satisfaisant et capables de produire sous forme rédigée le résultat d'une réflexion. En tout dernier lieu, c'est au correcteur que revient la lourde responsabilité de prendre le recul nécessaire par rapport au corrigé et d'évaluer les travaux avec un souci d'objectivité en n'oubliant pas que le baccalauréat sanctionne le cycle terminal des études secondaires et que le niveau des candidats ne peut en aucune façon être comparé à celui, qui peut être visé par l'université dans le domaine des sciences économiques et juridiques.

DROIT – PARTIE RÉDACTIONNELLE (CORRIGÉ INDICATIF)

Sur 10 points

Pour acquérir des avantages concurrentiels et faire face aux évolutions du marché, des entreprises sont amenées à coopérer.

En prenant appui sur les différents mécanismes juridiques de partenariat, vous expliquerez les raisons qui poussent ces entreprises à choisir une modalité juridique particulière de coopération.

Vous présenterez votre réflexion juridique sous forme rédigée et structurée.

Points du programme de droit de terminale STG

<i>4.3 Le partenariat entre entreprises, moyen juridique d'adaptation à la concurrence.</i>

<i>2.1 L'exercice du pouvoir de décision est lié à la forme juridique de l'entreprise.</i>
--

Introduction

Afin de s'adapter à la concurrence les entreprises peuvent être amenées à établir un partenariat qui peut revêtir plusieurs formes.

Ainsi, en fonction des objectifs recherchés et des contraintes acceptées, il est possible de choisir entre la technique contractuelle et la création d'une structure juridiquement autonome.

I. Le recours à la technique contractuelle offre souplesse et autonomie

A) Illustrations et mécanismes:

La franchise

La concession

Sous-traitance (à valoriser)

B) Intérêts :

Liberté dans les relations (contenu des obligations de chaque partie),

Autonomie juridique de chaque partie donc de leur responsabilité

Souplesse dans les relations (modification du contrat, sortie du contrat...)

II. La création d'une structure permet la gestion d'un patrimoine commun

A) Illustrations et mécanismes:

Tous les types de sociétés

Le G.I.E

B) Intérêts :

Personne juridique autonome

Solidarité des parties

Rigidité des relations

Conclusion : ce sujet ne nécessite pas de conclusion.

ÉCONOMIE – PARTIE ANALYTIQUE (CORRIGÉ INDICATIF)

Sur 10 points

À partir des documents et de vos connaissances, vous répondrez aux questions suivantes :

1. À l'aide de l'annexe 1, explicitez les facteurs déterminant les écarts salariaux.
2. À l'aide de l'annexe 2, analysez l'évolution entre 1997 et 2004 du taux de détentions des différents actifs de patrimoine.
3. À partir de l'annexe 2, analysez les principales caractéristiques du patrimoine des catégories professionnelles suivantes :
 - agriculteurs,
 - professions libérales,
 - employés,
 - ouvriers qualifiés.

Comment peut-on expliquer les différences constatées ?

4. À partir de l'annexe 3, identifiez les prestations relevant d'une logique d'assurance et celles relevant d'une politique d'assistance.
5. Identifiez les objectifs de la politique sociale mise en place par l'État.

Points du programme d'économie de première STG

2.2 Les déterminants de la consommation et de l'épargne
3.1 La place de l'État dans l'économie
3.3 La réduction des inégalités

1- Explicitez les facteurs déterminant les écarts salariaux (3 points)

Certains facteurs sont identifiables à partir de l'annexe 1 :

- Le sexe : les femmes ont en moyenne un salaire inférieur aux hommes (77% du salaire des hommes pour la catégorie cadre)
- La catégorie socioprofessionnelle : le niveau de qualification détermine l'appartenance à une catégorie et donc à un niveau de salaire (les cadres perçoivent un salaire moyen de 2 à 3 fois supérieur à celui des ouvriers)

D'autres facteurs peuvent être identifiés à partir des connaissances :

- La taille de l'entreprise : Les grandes entreprises offrent un salaire moyen supérieur aux PME
- La branche d'activité : Certains secteurs (ex : industrie pharmaceutique) offrent un salaire moyen supérieur à d'autres (ex : industrie textile)

Remarque : D'autres facteurs peuvent être identifiés (position géographique, environnement concurrentiel...)

2 - L'évolution du taux de la détention d'actifs du patrimoine

On constate :

- une baisse pour les livrets d'épargne, peu rémunérateurs.
- une hausse de l'épargne logement et du patrimoine immobilier, liée au souci de sécurité et à la hausse du prix de l'immobilier.
- une hausse pour l'épargne salariale liée aux dispositifs réglementaires et fiscaux favorables.
- Une grande variabilité pour les valeurs mobilières correspondant à l'évolution de la bourse.

3 - Les caractéristiques du patrimoine

On remarque la très forte détention de valeurs mobilières chez les professions libérales. À l'inverse l'importance du patrimoine immobilier chez les agriculteurs. Les ouvriers bénéficient en revanche relativement plus d'épargne salariale que les autres catégories sociales. Quant aux employés, ils ont une préférence forte pour le livret d'épargne.

Ces différences sont évidemment dues à des différences de revenus, mais elles sont aussi liées au capital professionnel de certaines catégories (agriculteurs et professions libérales).

4 - Identifiez les prestations relevant d'une logique d'assurance et celles relevant d'une politique d'assistance (3 points)

L'annexe 2 permet d'identifier certaines prestations.

Les prestations d'assurance relèvent d'une logique de solidarité de type contribution / rétribution:

- Les prestations maladie, chômage,...

Les prestations d'assistance relèvent d'une logique de solidarité non contributive

- Le RMI...

Il convient de tenir compte du caractère dual de certaines prestations de solidarité qui relèvent de manière combinée d'une logique d'assurance et d'assistance.

- Les prestations familiales (allocations familiales = assurance, allocation de parents isolés = assistance)
- Les prestations vieillesse (retraite = assurance, minimum vieillesse = assistance)
- Etc...

5- Identifiez les objectifs de la politique sociale mise en place par l'État (2 points)

La politique sociale mise en place par l'État vise à compenser certains risques sociaux (maladie, vieillesse, chômage), à compenser certaines charges (famille), à réduire les inégalités de revenus et assurer un revenu minimum à chacun (RMI, minimum vieillesse).